

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO  
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération  
N° DEL-32-080425-27

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

**Etaient présents :** M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie Josée SANTONI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M Jean-François OTTOMANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Franck PAOLI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; MME Marie-Pierre GAMBOTTI ; M Pierre-Louis PIERI ; M Jules-François PAOLI ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

**Etaient absents :** M Toussaint BARBONI ; Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

**Etaient représentés :** M GUIDICELLI Sébastien par André ROCCHI ; Mme PAOLI Lisa par Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M ANGELI Filippu Antone par Pierre-Louis PIERI ; Mme MURGIA Sandrine par Christian PAOLI ; M PIREDDA Albert par M Esteban SALDANA

**Secrétaire de séance :** Mme Victoria COLOMBANI

|                                    |                          |                |                 |              |
|------------------------------------|--------------------------|----------------|-----------------|--------------|
| Nombre de Membres en exercice : 27 | Présents : 18            | Absents : 4    | Représentés : 5 | Votants : 23 |
| Vote pour : 23                     | Vote contre : 0          | Abstention : 0 |                 |              |
| Affichage en date du : 26/03/2025  | Convocation : 26/03/2025 |                |                 |              |

**OBJET : JOURNEE CONTINUE ETE 2025**

CONSIDERANT qu'afin de conserver des conditions de travail optimales pour les employés municipaux pendant la période estivale, il conviendrait de modifier les horaires de travail, de façon à commencer plus tôt le matin et finir plus tôt dans l'après-midi tel que :

| SERVICES      | HORAIRES ACTUELLES                                           | HORAIRES DEMANDEES                                                                                                 |
|---------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Technique     | Du lundi au vendredi<br>De 07h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 | Du lundi au vendredi<br>De 06h30 à 13h30 avec une pause de 20 minutes<br><br>Du 1er juin 2025 au 15 septembre 2025 |
| Administratif | Du lundi au vendredi<br>De 08h15 à 12h00 et de 13h45 à 17h00 | Du lundi au vendredi<br>De 08h30 à 15h30 avec une pause de 20 minutes                                              |

Du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2025

- VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 26/03/2025

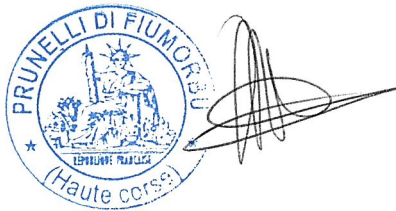
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

D'ENTERINER ce projet de modification de planning pour les services techniques et administratifs, tel qu'exposé ci-dessus et de le mettre en œuvre.

D'AUTORISER le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.**

**Le Maire,**



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le :

Transmis au Préfet le :

**Délibération**  
**N° DEL-32-080425-27**